

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 09 FEVRIER 2023**

Membres titulaires présents :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Francis COMBY, Vice-Président

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :

- Madame Françoise CAYRE, Présidente

Membres suppléants présents

- Madame Pascale BOISSIERAS, Conseillère Départementale
- Monsieur Christian PRADAYOL, Vice-Président CABB
- Monsieur Roger LAROUQUIE, Conseiller municipal Terrasson

Membres titulaires excusés :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Yves GARY, Vice-Président
- Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :

- Monsieur Philippe NAUCHE, Conseiller Régional

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental

Conseil Départemental du Lot :

- Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

Autres personnes présentes :

- Monsieur Olivier MOULIS, Directeur Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
- Madame Françoise GARCIA, Responsable Administratif et Financier Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
- Madame Marie-Line LAVAL, Directrice Pôle Développement Durable et Mobilités, Communauté d'Agglomération du bassin de Brive

Monsieur le Président Julien BOUNIE ouvre la séance à 16h00 et présente l'ordre du jour.

Madame Françoise CAYRE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du PV du 24 janvier 2023

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 24 janvier est approuvé à l'unanimité.

2023-04 – Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2023

Lors du débat d'orientation budgétaire, l'aménagement de l'abord de l'aérogare a été abordé. Il correspond à un souhait de répondre aux problèmes de sécurité de plus en plus fréquents liés à la cohabitation véhicules/piétons avec un nombre croissant de passagers sur certains vols, et des stationnements de déposes/attentes de passagers anarchiques, malgré les interdictions de stationner.

Cet aménagement permettrait également l'installation ponctuelle de food-trucks pour pallier l'absence de restaurant les jours d'affluence. Le dépose-minute serait intégré au parking, plus sécuritaire.

Concernant l'énergie, une baisse moyenne de consommation de 30% a été relevée. Le président remercie les services.

Une information est apportée sur le rapport de la Cour des Comptes qui a classé l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne dans la catégorie des aéroports d'export. Un argumentaire a été réalisé pour être reclassé en aéroport d'import.

De son côté, l'UAF a procédé à une réponse officielle car beaucoup d'inexactitudes ont été relevés dans le rapport. De plus, ce rapport remet en cause l'évolution de l'aérien qui tend vers un mode plus vertueux.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires et des éléments sur la base desquels s'est tenu ce débat et le soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

2023-05 – Revalorisation tarifaire 2023/2024

Le point à trancher concerne la gratuité du parking pour les vols Ajaccio et Nice.

La gratuité avait été proposée pour le lancement des lignes.

Le manque à gagner est estimé à 30 k€. L'aéroport doit rester attractif mais il convient également d'accroître nos recettes.

Il est acté que les lignes Brive et Ajaccio ne bénéficieront plus de gratuité pour la saison prochaine.

Adopté à l'unanimité.

2023-06 – Procédure d'octroi des AOT

Adopté à l'unanimité.

2023-07 – Renouvellement d'AOT

Adopté à l'unanimité.

2023-08 – Cession d'immobilisation

Adopté à l'unanimité.

2023-09 – Recrutement d'un CDD au service administratif et financier pour accroissement d'activité

Adopté à l'unanimité.

2023-10 – Accompagnement publicitaire et convention pour l'exploitation d'une liaison Brive-Nice pour l'été 2023

Un prévisionnel avait été établi pour une amplitude de vols d'avril à octobre avec 2 fréquences hebdomadaires. La proposition tarifaire avait été refusée. La ligne de Nice sera donc exploitée en très haute-saison (juillet/août) par la compagnie Amelia pour 2023.

Un rendez-vous avec le président de l'aéroport de Nice va être organisé pour travailler sur l'import de touristes par la mise en place d'actions visant à promouvoir notre destination auprès des niçois.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h45.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 7
Votes : Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté à l'unanimité



Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,

Enregistrée en Sous-Préfecture le 21/03/2023.....

Publiée et notifiée le 21/03/2023.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.